



9 juillet 2018

Edito : Et pendant ce temps-là... - Ecoutez ce que vous lisez ! - GT révisions d'affectation - Brèves : Lauréats des concours, CAPPEI, PARCOURSUP.



Édito

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ...

Comme prévu, la semaine passée a encore été très riche sur le plan de l'action syndicale. En effet, pour commencer, nous avons participé au dernier Comité Technique Académique au cours duquel nous avons pu, notamment dans [la déclaration liminaire](#), réaffirmer notre attachement à l'enseignement professionnel initial scolaire et au maintien de tous les lycées professionnels. Vous pourrez également lire que nous avons affirmé, si besoin en était, notre opposition très ferme à la mise en place d'Unités de Formation par Apprentissage et à l'introduction de la mixité des publics et des parcours dans les LP. A noter que nous avons soumis au vote des membres du CTA, c'est-à-dire à nos camarades de la Fsu et de l'Unsa, 2 vœux **qu'ils ont refusé de voter**. Le premier demandait que tous les CIO de l'académie soient maintenus et que les PsyEN-EDO restent affectés en CIO et non en établissement. Le second demandait à ce que les élèves inscrits en ULIS soient comptabilisés dans les effectifs des classes afin d'éviter des conditions de travail dégradées. Chacun en tirera les conclusions qu'il voudra...

Après ce CTA, nous avons accompagné des adhérents en audience, puis nous avons défendu les dossiers de demande de révisions d'affectation

de tous nos adhérents. Nos militants peuvent une nouvelle fois être très fiers du travail accompli ! La semaine qui vient, nous allons aider les collègues, futurs stagiaires, à faire les démarches nécessaires à leur inscription puis tenter de défendre les dossiers « Hors Classe » et « Classe Exceptionnelle » qui nous ont été confiés. Non, nous ne sommes pas encore en vacances.

Et pendant ce temps là, certains nous parlent du Bac Pro 3 ans et des positions de FO dans les années 60/70 (avec quelques erreurs historiques qui ne sont pas dignes d'un PLP Lettres-Histoire à la retraite depuis près de 10 ans)... Peut-être est-ce pour nous faire oublier qu'ils ont tout signé depuis 2012. Peut-être est-ce aussi pour que nous ne nous rendions pas compte que si aujourd'hui il est plus facile pour la Région ou pour l'Etat d'introduire la mixité des publics dans nos établissements, et ainsi attaquer notre statut de PLP, c'est parce qu'ils ont signé le texte nous alignant sur le temps de travail de la fonction publique d'Etat (1607 heures). Oui, nous sommes en campagne électorale et nous n'en avons pas encore fini d'entendre tout et n'importe quoi ! Il est bien évidemment plus facile d'insulter et de dénigrer que de faire le travail pour les collègues.

Chers collègues, non, nous ne nous laisserons pas insulter sans réagir, mais notre priorité, c'est la défense des PLP !

E.M

ECOUTEZ CE QUE VOUS LISEZ !

Depuis quelques semaines, l'inquiétude gronde, quelques adhérents nous interpellent...

« Mais bon sang quelle est la position du SNETAA-FO en ce qui concerne ces satanées réformes annoncées en mai par notre Ministre ?! ».

D'autres syndicats ont depuis belle lurette sorti des grilles horaires, commenté lesdites réformes - communiqué tant et plus sur ce qu'il risquait d'advenir.

Or, c'est là que le bât blesse. Nous sommes bien au conditionnel : aucune réforme annoncée ne sera mise en place à la rentrée 2018. Et aucune a priori qui soit inéluctable. C'est-à-dire aucune réforme contre laquelle il soit impossible de se battre ou pour laquelle nous ne pouvons encore négocier.

Voilà notre combat ! Conquérir par la négociation, lutter pour défendre les intérêts de l'Enseignement Professionnel. Commenter les réformes, les nouvelles grilles horaires, c'est déjà les admettre !

Négliger de trop les exposer, c'est éviter d'être alarmistes, défaitistes, fatalistes.

Nous sommes le premier syndicat de l'Enseignement Professionnel et nous revendiquons notre capacité de mobilisation et d'action pour éviter certains de ces projets qui contreviennent absolument à notre « ligne ».

OUI nous sommes contre l'apprentissage.

OUI nous nous opposons à la mixité des parcours et des publics.

OUI nous nous insurgons contre des grilles horaires fossoyeuses de postes (et de capacités de réflexion pour nos élèves).

Nous voulons une école républicaine respectueuse des valeurs égalitaires !

Mais... ne le martèlons-nous pas chaque semaine, dans chaque édito ?!

Notre position est claire, sans ambiguïté.

Sachez que nous préparons actuellement la riposte, si jamais la négociation s'avérait infructueuse.

Ne vous laissez pas bernier par des organisations syndicales inactives, uniquement soucieuses des élections professionnelles, et dont la seule action consiste à « happer » les profs en détaillant sur un tableau noir un avenir tout aussi noir... Et contre lequel elles semblent déjà trop essoufflées pour se battre.

Là n'est pas notre stratégie.

Comprenez-le : expliquer une réforme, c'est l'admettre, c'est se résigner !

Nous vous invitons à (re)lire attentivement [notre A.P. Spécial Congrès](#) où tous les mandats du SNETAA-FO sont clairement spécifiés.

Ecoutez ce que vous lisez ! Et n'en doutez pas... votre syndicat est dans l'action !

Lætitia Calbet

GT RÉVISIONS D'AFFECTATION

Ce jeudi 5 juillet s'est tenu le Groupe de Travail « priorisation des demandes de révisions d'affectation » au cours duquel les demandes des collègues sont classées par priorité et, parfois malheureusement, carrément écartées.

Madame La DRRH insiste sur le fait qu'il faut faire attention à ne pas faire un 2^{ème} mouvement ; et aussi faire attention aux établissements scolaires qui ont besoin d'équipes pédagogiques stabilisées.

De nombreux collègues nommés dans le Lot & Garonne ou La Dordogne demandent une révision d'affectation, ce qui peut créer des établissements dits « sinistrés » dans ces 2 départements.

D'autre part, Madame La DRRH, qui nous a affirmé être « l'employeur »*, déplore le ton irrespectueux qui est parfois utilisé dans les courriers ou courriels qui lui sont adressés. Même si nous ne doutons pas que nos adhérents soient tout à fait capables de s'adresser à elle en utilisant les formulations d'usage obligatoires dans notre système très hiérarchisé, nous tenons à rappeler ici à nos collègues qu'il est important pour eux, pour nous, pour que leur dossier soit regardé avec toute l'attention qu'il mérite, d'utiliser le ton et les mots adéquats à ce genre de situation.

Le SNETAA-FO a soutenu et défendu tous les dossiers qui lui ont été confiés et s'est attaché à ce qu'aucune demande ne soit écartée. Objectif quasiment atteint...

A l'issue de ce GT, tous les adhérents ont été informés de leur situation.

La prochaine étape se déroulera le mercredi 18 juillet, date à laquelle seront prises les décisions d'ATP. Bien sûr, nous appellerons tous nos collègues pour leur communiquer le résultat.

Delphine Paillé

Rangs de priorité :

1. priorité absolue à cause de la distance ou d'une bonification médicale non opérante
2. rapprochement de conjoints à l'intérieur du département
3. les services de la DPE essaient de donner satisfaction même si la demande ne remplit pas les conditions requises (il peut y avoir un poste vacant à l'année qui permettrait de débloquer plusieurs situations)
4. demande écartée car la situation de la personne ne nécessite pas, d'après La DRRH, une révision.

* Madame La DRRH nous affirme par ailleurs, dans d'autres instances, que l'employeur est le chef d'établissement...

BRÈVES

🔊 **Lauréats des concours** : Afin d'aider les collègues qui devront effectuer toutes leurs démarches très rapidement (saisie des vœux sur SAVA entre le 9 et le 11 juillet), le SNETAA-FO organise une réunion d'information **le lundi 9 juillet à partir de 10h** au siège du SNETAA-FO, 82 rue du 14 juillet à Talence. Christian & Florence, deux militants chevronnés, répondront à toutes les questions et pourront également commencer à accompagner les collègues dans leurs démarches : saisie des vœux, rendez-vous avec médecin agréé, etc. Pour s'inscrire à cette journée d'information, il suffit de cliquer sur le lien suivant : <https://goo.gl/forms/PqrkH1hP5q3kaequ2>

🔊 **CAPPEI** : Les nouveaux textes réglementaires sur le CAPPEI font du contexte d'exercice un élément essentiel de la formation. La formation au CAPPEI est une formation en alternance au cours de laquelle sont mis en perspective les situations d'enseignement rencontrées sur le poste spécialisé occupé et les cours dispensés à l'ESPE. Les enseignants qui ne sont pas affectés sur un poste spécialisé à la rentrée 2018 ne sont donc pas éligibles à cette formation. Cependant, pour prendre en compte les besoins exprimés par certains enseignants de mieux accompagner les élèves en situation de handicap qui sont en inclusion dans les classes, le Rectorat de Bordeaux proposera l'année prochaine aux enseignants intéressés, dans le cadre du PAF, mais aussi par l'organisation de stages d'établissements ou de ZAP, des stages de formation aux pratiques de l'école inclusive. Ces enseignants pourront par la suite, s'ils le souhaitent, se présenter à l'examen du CAPPEI en candidat libre pour valider les nouvelles compétences acquises. A noter que les résultats du CAPPEI 2018 devraient être connus ce lundi 9 juillet.

🔊 **PARCOURSUP** : Le Recteur nous affirme que c'est une réussite. Concrètement, nous pouvons constater des dysfonctionnements majeurs. Ici un élève de Bac Pro ASSP est admis en médecine, mais ne peut pas entrer en école d'aide soignant, là, des élèves de Bac Pro sont admis dans un BTS qu'ils avaient mis par défaut parce qu'on leur avait expliqué qu'il fallait faire de nombreux vœux et pas seulement des vœux « vraiment voulus »... Non, PARCOURSUP n'est pas la solution ! Nous en demandons l'abandon immédiat

Calendrier

Du 9 au 11 juillet

Saisie des vœux des lauréats aux concours affectés à Bordeaux

Mardi 10 juillet

CAPA HC et CE 2018 des PLP

Mardi 17 juillet

CCPA affectation des contractuels

Mercredi 18 juillet

Groupe de Travail « révision d'affectation » & ajustement TZR

Jeudi 19 juillet

Affectation des stagiaires